

BTSA

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Objectifs et compétences professionnelles

Former un **technicien** ayant une aptitude :

- à collaborer aux études,
- à la conception,
- à la réalisation,
- à la gestion des aménagement paysagers.

Exercer des métiers de: paysagiste, chef de chantier, concepteur en bureau d'étude, gestionnaire de service ...

Une formation modulaire sur 2 ans

Un enseignement général		Un enseignement professionnel	
- Mathématiques	90 h	- Approche historique et culturelle du paysage	75 h
- Informatique	50 h	- Le végétal dans son environnement	215 h
- LV1 Anglais	120 h	- Topographie et Analyse du site	120 h
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	180 h	- Conception de projet et plan de gestion	130 h
- Environnement économique et culturel	180 h	- Techniques de création et d'aménagement	230 h
- Education Physique et Sportive	180 h	<u>Au choix des étudiants :</u>	
		- Planification et gestion des aménagements	90 h
		- Pratiques plastiques et communication des projets	90 h

Des **modules d'Initiatives Locales (MIL)** au choix du lycée :
L'infographie paysagère, 80 h
La gestion des arbres par le système d'information géographique (SIG), 40 h

La formation professionnelle :

Des études concrètes pour des collectivités, des associationsun partenariat avec la profession pour des projets, des réalisations et la gestion

Des stages en milieu professionnel

12 à 16 semaines en France ou à l'étranger dans des structures adaptées à la formation

- Cabinet d'architecte paysagiste
- Bureau d'étude d'aménagements paysagers
- Entreprises de travaux paysagers ;
- Services des espaces verts des villes.
- Des structures spécialisées : terrain de golf...

Stages à l'étranger, possibilité de bourses du Conseil Régional, du Ministère de l'Agriculture

ETUDIANT	Obtention du diplôme
* Inscription à la sécurité sociale étudiante	* Pour moitié par le Contrôle continu au cours des deux années de formation,
* Possibilité de bourses de l'enseignement supérieur agricole	* Pour moitié par un Examen terminal de 3 épreuves
* Fichiers d'adresses de logements à l'extérieur du lycée, proposés aux étudiants	- une épreuve de synthèse communication expression et économie (coefficient 5)
	- une épreuve de connaissance et d'analyse de techniques professionnelles (coefficient 7)
	- la soutenance d'un rapport de stage (coefficient 8)

INSCRIPTION-ADMISSION

- * Après un **bac Général S**
- * Après un **bac STAV**
- * Après un **bac Pro Travaux Paysagers**
- * **Autres baccalauréats**

Suivre les procédures info post bac

POURSUITE D'ETUDE

- * LMD, équivalence 120 points ECTS
- * Licences professionnelles
- * Ecole d'ingénieurs
- * Ecole d'architectes paysagistes

Informations générales

Frais de scolarité :

1029 € par année (rentrée 2011). Les paiements s'échelonnent d'octobre à juillet.

Demi-pension :

Tarif étudiant CROUS : 3.05 € (tarif 2011/2012)

Frais supplémentaires :

- Achat d'ouvrages à caractère professionnel : Livre de connaissance des plantes, ouvrages techniques et de gestion de chantier, (prévoir un coût d'environ 120€)
- Matériel de dessin : commandé par l'établissement (110 €).
- Hébergement, restauration, déplacements lors voyages d'études
- Certaines options choisies en E.P.S.
- Frais de carburant lors d'utilisation de véhicule personnel. Dans le cadre de covoiturage, ces frais sont répartis entre les étudiants.

Hébergement :

Le Point Infos Jeunesse à Auray (tél : 02 97 24 25 00) peut être consulté lors de la recherche de logements. Une liste d'adresses sur Auray et sa région est également à disposition des étudiants au secrétariat.

Equipements personnels :

Pour les activités pratiques une tenue adaptée et des chaussures de sécurité sont exigées. Sinon un équipement minimum (bottes, chaussures et vêtements adaptés aux activités extérieures) est demandé. L'appareil photos numériques et une clé USB sont utiles si vous les possédez. Des salles informatiques sont libres d'accès, l'achat d'un ordinateur portable n'est pas une obligation.

